

## COMMUNIQUÉ

### **Les adolescents défavorisés ont le droit à la solidarité**

Une réunion a rassemblé le jeudi 23 novembre de 18h à 19h30, dans l'amphithéâtre du Lycée du Parc des Loges, des personnels, des parents d'élèves et des élèves de l'établissement ainsi que des responsables politiques des communes de rattachement. Tous ont exprimé leur indignation vis-à-vis de l'injustice qui est faite à l'ensemble des membres du lycée, adultes comme adolescents, en les privant de la dotation de solidarité à laquelle ils ont pourtant légitimement droit : l'établissement accueille en effet, près de 35 % d'élèves issus de familles défavorisées d'après les chiffres du réctorat, un pourcentage qui rend nécessaire, selon la loi, une aide de la région.

Il paraît en effet évident qu'en nous refusant cette somme, qui devrait s'élever cette année à plus de 74000 euros, la région contrevient au principe d'égalité des chances que la région promet officiellement : c'est notamment grâce à cette dotation que l'établissement offre, d'abord, aux enfants en situation de handicap les aménagements nécessaires à leur scolarité ; qu'il propose, ensuite, des sorties et des voyages pédagogiques ainsi que, dans les classes préparatoires étiquetées « Cordées de la réussite », des manuels à des élèves issus de familles défavorisées ; qu'il fournit, enfin, à l'ensemble des élèves le matériel nécessaire, notamment en sciences expérimentales et naturelles, pour permettre aux professeurs de respecter les programmes en vigueur.

C'est la raison pour laquelle nous, personnels, parents d'élèves et élèves du lycée du Parc des Loges, avons décidé de mettre en place des actions destinées à obtenir le rétablissement de cette dotation, à commencer par la mise en ligne d'une pétition adressée à la région